

Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2015

Intervention de Séverine Fouache à propos de la rentrée de l'école municipale de musique

« Au nom du groupe, nous avons été étonnés de la tournure de la commission culture de la semaine dernière par rapport à l'intitulé de la délibération. Persuadés de débattre uniquement des tarifs de l'école de musique pour cette prochaine année, nous nous sommes aperçus au fil de l'intervention de M. le Maire, que ce point de la commission était la partie émergée de l'iceberg et que sa partie immergée était la refonte totale de la façon d'enseigner la musique et de la pratiquer à l'école municipale.

Bien sûr, nous avons tous à cœur de voir cette compétence se développer à l'échelle intercommunale, pour être accessible au plus grand nombre et conserver un enseignement de qualité.

Mais plusieurs points nous préoccupent.

Le premier, la précipitation :

Une impression d'être mis devant le fait accompli de nouvelles mesures, et à écouter vos propos, M. Le Maire, les professeurs de l'école n'ont que quelques semaines pour vous rendre leur copie. Il nous semble que cette décision est précipitée à cette période de l'année : les effectifs ne sont pas encore connus, ni la répartition pour chaque instrument. Une telle réorganisation doit se faire d'une année pour l'autre, pas 15 jours avant d'accueillir les élèves !!!

Le deuxième, le consensus :

Les professeurs sont-ils tous informés de ces nouvelles mesures, sont-ils tous d'accord sur ce nouveau type d'enseignement ? Nous rappelant la position parfois hostile de certains professeurs à l'égard, notamment, de cette pratique collective, au détriment de la méthode en face à face qu'ils enseignent depuis plusieurs années, on peut se questionner sur leur approbation soudaine à de nouvelles méthodes. Et en émettant cet avis, nous ne doutons absolument pas des capacités d'adaptation des professeurs !

Enfin, la diminution des cours individuels pose la question de savoir si cela se fera au détriment de la qualité d'enseignement car pour les enfants de cycle 2 c'est un tiers de cette formation en face à face qui disparaît. Personne n'est capable d'évaluer aujourd'hui l'incidence de telles mesures.

Trop de questions qui tendent à une abstention de vote. »